

## **Préavis n° 192 pour le conseil général du 7 octobre 2021**

### **Autorisation générale de plaider, législature 2021-2026**

Madame, la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous prenons la liberté de vous demander, pour la durée de la législature 2021-2026, une autorisation générale de plaider devant toutes instances. Afin de pouvoir assurer le suivi d'un éventuel dossier en cours, nous proposons de prolonger la durée de cette autorisation jusqu'au 31 décembre 2026.

Il serait judicieux que cette autorisation générale de plaider soit complétée par une clause précisant qu'elle est également valable pour tous les litiges pouvant opposer les ententes intercommunales à leurs partenaires.

Il est vrai qu'une autorité municipale n'est jamais à l'abri de problèmes juridiques et souvent les délais sont extrêmement courts, notamment lorsqu'il s'agit de recours pour lesquels il n'est pas possible de convoquer le Conseil général dans le but de recevoir, dans chaque cas, une autorisation de plaider. C'est une des raisons pour lesquelles la loi sur les Communes donne cette possibilité d'autorisation générale de plaider, usage qui est répandu dans de nombreuses communes vaudoises.

Bien entendu, la Municipalité n'en usera qu'en cas d'absolue nécessité et renseignera le Conseil sur l'usage qu'elle en fera.

### **CONCLUSIONS**

Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la présente séance du conseil général du 7 octobre 2021.

Ce préavis a été soumis à la commission de gestion.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

- accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, en incluant également la possibilité de l'utiliser dans le cadre des litiges pouvant opposer les ententes intercommunales à leurs partenaires, valable pour la législature 2021-2026, avec prolongation au 31 décembre 2026.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 septembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Etienne Candaux

Sarah Breton